Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 24 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE d'agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense

NOR: ARMK2303751A

Par arrêté du ministre des armées en date du 24 février 2023 :

- I. Est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements par la voie des Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) dans le corps des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense.
- II. L'organisation de ces recrutements au profit du service de santé des armées est à la charge des hôpitaux d'instruction des armées Percy, Bégin.
- III. Le nombre de postes d'agents des services hospitaliers qualifiés civils exerçant les fonctions de brancardier offerts est fixé à 12, répartis de la manière suivante :
 - Hôpital d'instruction des armées Percy à Clamart (92) : 10 ;
 - Hôpital d'instruction des armées Bégin à Saint-Mandé (94) : 2.
 - IV. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1er mars 2023.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 19 avril 2023.

Les candidats et candidates retirent et déposent le dossier de candidature à l'agence locale du Pôle emploi dont relève leur lieu de domicile.

Seuls les candidats et candidates, dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection, seront convoqués par un entretien.